

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00070

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNE DE CHATEAUNEUF – MINORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 103

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161115-D20170007010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170320

M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORQUES,
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
M. Paul CELLE donne pouvoir à Mme Christine ROUX,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Gérard MANET,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY

Membres titulaires absents excusés :

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNE DE CHATEAUNEUF – MINORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Par délibération en date du 03 juin 2015, Saint-Etienne Métropole a approuvé une modification statutaire et l'extension des compétences de la collectivité en la dotant des compétences d'une Communauté Urbaine.

Par arrêté 232/2015 du 10 août 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole et étendu ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2016.

Parmi les compétences transférées par les communes à Saint-Etienne Métropole figure la voirie.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Générale des Impôts (CGI), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée d'un représentant de chaque commune, s'est réunie le 28 juin 2016 afin d'examiner les transferts de charges liés au passage en Communauté.

La commune de Châteauneuf a approuvé par délibération du 20/09/2016 le rapport de la CLECT.

La commune souhaite aujourd'hui que Saint-Etienne Métropole engage sur le territoire de la commune de Châteauneuf un programme de travaux exceptionnels de voirie (opération J.Bonnel).

S'agissant du financement de ces travaux exceptionnels, il est proposé conformément aux principes énoncés par la CLECT, que l'attribution de la commune de Châteauneuf puisse être minorée du montant de l'annuité de prêt nécessaire au complément de financement de l'opération et ceci pendant la durée du prêt soit 20 ans.

La commune doit elle-même, par délibération concordante, adopter ce principe et la minoration de son attribution de compensation.

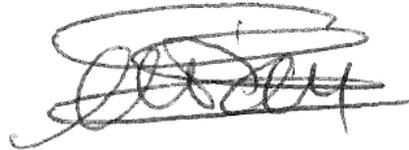
Le besoin de travaux s'élève à 52 500 € TTC. Sur la base des conditions financières actuellement consenties à Saint-Etienne Métropole, il est proposé de minorer l'attribution de compensation de la commune de Châteauneuf d'un montant de 2 581,55 € à compter de 2017 et ceci jusqu'en 2036.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la présente délibération minorant l'Attribution de Compensation de la Commune de Châteauneuf permettant de financer le programme de travaux exceptionnels de voirie à engager sur le territoire de la commune ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents à cette délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU